



Demande de Dispositif Prévisionnel de Secours

Organisme demandeur

Raison Sociale :

Adresse complète:

Code postal: Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Fax : Mail :

Représenté par : Fonction :

Représenté légalement par : Fonction :

Caractéristiques de la manifestation

Nom : Activité / Type :

Dates : Horaires :

Nom du contact sur place : Téléphone fixe :

Fonction de ce contact : Téléphone portable :

Lieu précis :

Circuit : Oui Non Si oui : Ouvert Fermé

Superficie : Distance maxi entre les deux points les plus éloignés du site :

Risques particuliers :

Nature de la demande

Effectif d'acteurs : Tranche d'âge :

Effectif public au maximum Tranche d'âge :
à un instant T :

Personnes ayant des besoins particuliers {
- Communication (traducteur) :
- Déplacement (chaise roulante...) :
- Autres :

Durée de présence du public :

Public : Assis Debout Statique Dynamique

Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site

Structure : Permanente Non permanente Types :

Voies publiques : Oui Non

Dimension de l'espace naturel :

Distance de brancardage : Longueur de la pente du terrain :

Autres conditions d'accès difficile :

Structures fixes de secours public les plus proches

Centre d'incendie et de secours de Distance :

Structure hospitalière de Distance :

Documents joints

Arrêté municipal et/ou préfectoral Avis de la commission de sécurité
Plan du site Annuaire téléphonique du site Autres : _____

Autres secours présents sur place

Médecin Nom : _____ Téléphone : _____
Infirmier Kinésithérapeute Autres : _____
Ambulance privée Autres : _____
Secours publics : SMUR SP Police Gendarmerie Autres : _____
Autres : _____

Cette demande, soigneusement remplie par l'organisateur, doit être renvoyée au plus tard un mois avant la date prévue pour la manifestation, à l'adresse ci-dessous :

PROTECTION CIVILE DE L'INDRE ET LOIRE
35 rue de Parçay
37100 TOURS

dps@adpc37.org

et en copie à

president@adpc37.org

Nos services se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions concernant ce formulaire et vous apporter toute précision que vous jugerez utile.

Pour nous contacter, veuillez appeler au

Tél./Fax : 02 47 49 07 01
portable : 06 74 26 54 57
email: president@adpc37.org ou dps@adpc37.org

Conformément à l'article 36 de la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004, il est important de rappeler que seules les associations agréées de sécurité civile peuvent contribuer à la mise en place des dispositifs prévisionnels de secours à personnes dans le cadre de rassemblements de personnes.

Par ailleurs, les associations ou fédérations agréées de sécurité civile, ne peuvent déléguer à aucune société de droit privé ou de droit public, ou à tout autre mode de représentation territoriale, ou à toute autre association non agréée de sécurité civile, tout ou partie de l'agrément de sécurité civile qui leur a été délégué, et notamment dans le cadre de la mission concernant les dispositifs prévisionnels de secours à personnes.

(extrait du référentiel national des missions de sécurité civile - Dispositifs prévisionnels de secours)